

ASSEMBLÉE NATIONALE
15 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3649)

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1763

présenté par
M. Poulliat, rapporteur thématique et M. Boudié, rapporteur

ARTICLE 10

À la fin de l'alinéa 11, substituer aux mots :

« de ce document motivé »

les mots :

« du document motivé mentionné au premier alinéa du présent II ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.